

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 2 AVRIL 2019 A 20H45

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2019

DATE D’AFFICHAGE :

PRESENTS : Patrick POCHON maire, M. René MOULIN, Mme Françoise GREHIER, Mme Nathalie BIEL adjoints - Mme Florence MILLET, M. Bruno ROUSSEREAU, M. Francis COPIN, M. Sylvain BOUILLON, Mme Chrystel NICOLE.

ABSENTS EXCUSES : M. Stéphane CHOULER

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Chrystel NICOLE

ORDRE DU JOUR : Vote du taux des taxes - Vote des comptes administratifs 2018 de la M14 – Approbation des comptes de gestion du percepteur - Présentation et vote du budget primitif 2019 de la M14 - Vote des subventions annuelles + ACAD – Nomination du régisseur titulaire de la régie et du mandataire suppléant – Révision de l’acte constitutif de la régie de recettes – Délibération des tarifs en vigueur et applicables au 1^{er} janvier 2019 – Délibération sur la recomposition des conseils communautaires – Délibération sur le transfert du reversement du FNGIR à l’échelle de la communauté d’agglomération – Délibération pour autoriser à lancer la maîtrise d’œuvre pour la rénovation de l’église - Convention « One Voice » dans le cadre de l’opération de stérilisation des chats - Divers

L’Ordre du jour est modifié ; M. le Maire demande au conseil l’autorisation d’ajouter à l’ordre du jour la délibération portant sur la dissolution de la communauté de communes des Terres du Gâtinais. Cette modification est approuvée à l’unanimité.

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 12 février 2019 est adopté à l’unanimité.

1) Délibération portant sur la dissolution de la communauté de communes des Terres du Gâtinais

Les conseils municipaux des communes de l’ex cc des terres du Gâtinais ayant délibéré favorablement la dissolution, ont approuvé la répartition définitive du patrimoine et du résultat de clôture 2017 de la CCTG. Il revient à la commune de Boissy d’inscrire les sommes suivantes :

Aux chapitres 1068 : 1565.62€
110 : 2306.87€
12 : 354.59€

Soit la somme de 4227.08€

Cette somme est à rajouter aux comptes de gestion et aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents, autorise cet ajout.

2) - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Présentation et vote du Compte Administratif M14 – 2018

Monsieur René MOULIN, Président de séance donne lecture par chapitre des résultats 2018 qui sont les suivants :

Budget Principal :

Excédent de fonctionnement : 459.715,96 € + 2.661,46 € (reprise Terres du Gâtinais d’après l’arrêté) soit 462.377,42 €

Déficit d'investissement : - 259.508,94 € + 1.565,62 € (reprise Terres du Gâtinais) soit - 257.943,32 €

EXCÉDENT TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL : 204.434,10 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote, le compte administratif de la M.14 tel qu'il est présenté.

3) - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR 2018 :

Le compte de gestion présenté par M. le percepteur pour la M14 étant conforme au compte administratif, est adopté à l'unanimité des membres présents.

4) - REPRISE DES RESULTATS 2018 :

M14 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote et autorise la reprise de l'excédent de fonctionnement de 462.377,42 € - le déficit d'investissement de 257.943,32 € = 204.434,10 € au compte R002 Budget Primitif M14 2019.

5) - VOTE DU TAUX DES TAXES 2019 :

Pour la préparation du budget primitif nous avons reçu le document fiscal concernant les 3 taxes, (la dernière augmentation a été faite en 2003 de 0,5% pour les 4 taxes).

Le Maire rappelle que la CFE (Cotisation foncières des entreprises) est perçue par la CAPF (Communauté d'Agglomération du pays de Fontainebleau).

Le Maire propose les taux suivants pour l'année 2019 :

Les taux communaux sont :

<u>Taux communaux</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Taxe d'habitation	8,45%	8,45
Taxe foncière sur le bâti	13,04%	13,04
Taxe foncière sur le non bâti	31,07%	31,07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote les taux pour l'année 2019 pour une recette fiscale de 116044 €.

6) - PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 2019 PAR CHAPITRE :

Section de fonctionnement

Dépenses	438.213,10 €
Recettes	438.213,10 €

Section d'Investissement

Dépenses	468.863,32 €
Recettes	549.499,32 €

Délibération pour la M14 :

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'afin d'équilibrer la section d'investissement du budget primitif M14 2019 il faudrait effectuer un transfert d'une somme de 60.000. € de la section de fonctionnement du compte de dépenses 023 "virement à la section d'investissement", vers le compte de recettes en investissement 021 "virement de la section de fonctionnement "

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valide le budget primitif et autorise ce transfert.

7) - Subventions 2019 :

M. le maire donne lecture des différentes demandes :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents décident à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2019 les subventions aux associations suivantes :

	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Club cyclo tourisme	150	150
FNACA	50	50
L'amicale des aînés ruraux	150	150
Association sportive du collège	50	50
Association des JSP	50	50
Les Amis du Patrimoine	100	100
La Boisséenne	500	200
As. de sauvegarde de l'église st Martin	600	300

8 – Nomination du régisseur titulaire de la régie de recettes et du mandataire suppléant

Suite au départ à la retraite de Mme Dominique Thévenot, régisseur titulaire de la régie de recettes, il nous faut nommer un nouveau régisseur titulaire ainsi qu'un mandataire suppléant. M. le maire propose que Mme TOURNIER, adjoint administratif de 2^{ème} classe remplace Mme THEVENOT en tant que régisseur titulaire et que Mme GREHIER 2^{ème} adjointe soit nommée mandataire suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la nomination de Mme TOURNIER en tant que régisseur titulaire de la régie de recettes et la nomination de Mme GREHIER en tant que mandataire suppléant.

9 – Révision de l'acte constitutif de la régie de recettes

L'acte constitutif de la régie de recettes est complété à l'article 4. La régie pourra encaisser en plus des recettes suivantes : « Location de la salle des fêtes, dons et participation des accompagnants au repas de nos aînés », les recettes générées par la participation des personnes extérieures au village lors du repas du 14 juillet et les photocopies.

Cette révision est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents.

11-Délibération des tarifs en vigueur et applicables au 1er janvier 2019

a) Tarifs cimetière depuis le 5/11/2014 :

Le tarif de la concession à perpétuité de 2m² est à 350€ et à 700€ pour 4 m².

Ce tarif reste inchangé pour 2019. M. le maire informe de la possibilité de déposer une urne dans une concession existante au tarif de 60€.

Le tarif du Columbarium pour une durée de 15 ans est de 300€ et de 450€ pour une durée 30 ans.

Le tarif d'une Cavurne pour une durée de 15 ans est de 400€(+ prix de la dalle) et de 600€ (+ prix de la dalle) pour une durée de 30 ans.

Jardin du souvenir gratuit.

b) Tarifs de la salle des fêtes

Le week-end, soirée du samedi jusque 3h : 350€

La journée, samedi ou dimanche : 280€

La journée en semaine : 250€

Vin d'honneur ou goûter en semaine : 200€

Jours fériés (Noël, réveillon...) : 450€

Caution 500€

c) Tarif repas des aînés

La participation des accompagnants est fixée à 30€

d) Tarif repas du 14 juillet

La participation des personnes invitées extérieures à la commune est fixée à 12€

e) Tarifs des photocopies

Le tarif d'une photocopie en A4 est fixé à 0,20€, en A3 à 0,40€

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseils présents.

10- Délibération sur la recomposition du conseil communautaire

Madame le Préfet de 77 demande que les communes de la CAPF donnent leur avis sur la composition de futur conseil communautaire.

Deux options : le droit simple ou l'accord local.

Cette seconde option a été retenue pour cette mandature. Elle permet une répartition plus équitable pour les communes d'importance moyenne.

Le maire propose de reconduire cette option.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la reconduction de l'accord local.

11-Délibération sur le transfert du FNGIR à la CAPF

« Fond national de garantie individuelle de ressource »

L'ex communauté des Terres du Gatinais avait pris l'option de la taxe additionnelle. Ceci a eu pour conséquences que les communes qui ont rejoint la CAPF doivent payer le FNGIR, la CAPF étant soumis à la fiscalité professionnelle unique.

La CAPF propose de s'acquitter de cette taxe qui sera compensée par les AC. Cette prise en charge par la CAPF a pour effet d'augmenter son CIF (coefficient d'intégration fiscale) donc une DGF (dotation globale de fonctionnement) supplémentaire.

Le maire propose de prendre cette délibération favorablement. Ceci n'aura aucune incidence sur nos finances communales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents, décident à l'unanimité d'autoriser le transfert.

12- Maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'église

Le maire fait un compte-rendu de la réunion du 19 mars dernier.

Il a été retenu par les participants que la commune pouvait lancer la procédure pour la maitrise d'œuvre.

Le maire a proposé à la DRAC et au PNRGF de réaliser le cahier des charges,

et demande l'autorisation de lancer l'appel d'offres selon la procédure par le BOAMP et de signer les documents s'y rapportant.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le maire à lancer l'appel d'offres selon la procédure par le BOAMP et à signer les documents s'y rapportant.

13- Autorisation pour déposer le permis de construire pour la rénovation de l'église

Le maire expose que la procédure pour obtenir le permis de construire dans le cas de cette rénovation passe par différents services de l'Etat ; ABF, Drac, DDT...

Le maire demande l'autorisation de déposer le permis de construire et de signer les documents s'y rapportant.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le maire à déposer le permis de construire et à signer les documents s'y rapportant.

14- Autorisation de demander les subventions nécessaires à la rénovation de l'église

Le maire demande l'autorisation de faire les demandes de subvention pour la rénovation de l'église auprès de :

- l'Etat par la Drac
- le Conseil Régional d'Ile-de-France
- le Conseil Général de Seine et Marne
- la Fondation du Patrimoine,
- la Mission Ioto du Patrimoine
- la Sauvegarde de l'Art Français.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le maire à faire les demandes de subvention pour la rénovation de l'église auprès des différents organismes.

15- Convention avec l'association « One voice » pour la stérilisation des chats errants.

Suite à la décision prise au dernier Conseil Municipal concernant la stérilisation des chats errants avec l'association « One voice » représentée par madame BERNARDINIS, le maire demande au Conseil Municipal son accord pour signer la convention.

Par cette convention, la commune demande à l'association One Voice d'effectuer cette campagne de stérilisation.

Le maire demande l'autorisation de signer les documents s'y rattachant.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le maire à signer la convention ainsi que les documents s'y rattachant.

16 -Divers

Adhésion ID 77

Le maire propose que la commune adhère à ID 77.

Groupement d'intérêt public aux services des communes et collectivités.

Bénéficiaire de conseils, d'accompagnement, d'appuis techniques.

Adhésion gratuite.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Gip ID 77,

d'approuver la convention,

d'autoriser le maire à signer la convention,

de désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Monsieur Patrick POCHON est nommé titulaire et monsieur René MOULIN est nommé suppléant.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le maire à signer la convention.

Indemnité au trésorier

M. le maire propose de rétablir l'indemnité annuelle au trésorier et de fixer le montant à 500€.

Les membres du Conseil Municipal présents, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité.

17- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H00

Le maire,
Patrick POCHON